Les obligations de notifications des failles de sécurité

Importance des SI dans les Organisations
Les risques liés aux failles de sécurité dans les SI
Responsabilité des organisations en matière de protection des données personnelles
Documentation interne des violations des données personnelles
Obligation d'assurer la sécurité du traitement
Notifications à la CNIL en cas de violation présentant un risque
Communication aux personnes concernées
Utilisation de formulaire types établis par les autorités de contrôle (CNIL, ICO)
Téléservice de notification de violations mis en place par la

CNIL.

■ Sanctions

☐ Mise en place d'une politique interne

Importance des SI dans les organisations

Les SI jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des organisations modernes. Ils englobent l'ensemble des technologies, des processus, et des personnes impliquées dans la gestion, le stockage, le traitement et la transmission de l'information au sein d'une entreprise. Les SI sont essentiels pour la prise de décisions, la gestion des opérations, la communication interne et externe ainsi que pour le développement stratégique.

L'utilisation croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) a permis aux organisations d'accroître leur efficacité, leur productivité et leur compétitivité sur le marché. Cependant, cette dépendance accrue aux SI expose également les entreprises à des risques significatifs, ne particulier en ce qui concerne la sécurité de l'information.

Les risques liés aux failles de sécurité dans les SI

- Les failles de sécurité dans les SI représentent une menace majeure pour la continuité des activités, la confidentialité des données, et la réputation des organisations. Ces failles, peuvent prendre diverses formes, telles que des cyberattaques, des violations de données, des logiciels malveillants, des accès non autorisés, et bien d'autres.
- Les conséquences d'une faille de sécurité peuvent être graves, allant de la perte de données sensibles à la perturbation des opérations commerciales, en passant par les atteintes à la vie privée des individus.
 Les entreprises peuvent également subir des dommages financiers importants, des litiges juridiques, et une dégradation de la confiance en leurs client et partenaires.

Responsabilité des organisations en matière de protection des données personnelles

RGPD établit un cadre juridique visant à renforcer la protection des données personnelles au sein de l'union Européenne. Les organisations sont tenues de respecter, les principes fondamentaux du traitement des données, notamment, la légitimité la transparence, et la limitation des finalités.

La RGPD attribue une responsabilité particulière aux responsables de traitements et aux sous-traitant pour garantir la protection des données tout au long de leur cycle de vie. Cela implique la mise en place des mécanismes internes visant à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles collectées, traitées et stockées.

Documentation internes des violations des données personnelles.

Le RGPD exige des organisations qu'elles tiennent un registre interne des violations des données personnelles. Ce registre, distinct du registre des traitements, doit contenir des informations détaillées sur chaque incident, y compris la nature la violation, les catégories de données concernées, les personnes affectées, les conséquences probables, et les mesures prises pour remédier à la situation.

Cette obligation de documentation interne vise à renforcer la transparence et la responsabilité vis-à-vis des autorités de contrôle et à assurer une gestion adéquate des incidents de sécurité.

Obligation d'assurer la sécurité du traitement

L'article 32 du RGPD énonce l'obligation pour le responsable du traitement et le sous-traitant de mettre en œuvre des mesures techniques et

organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté au risque. Ces mesures visent à assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles traitées.

Les organisations doivent donc évaluer les risques potentiels liés à leurs traitements de données et mettre en place des mesures proportionnées pour les atténuer. Cela peut inclure la pseudonymisation des données, la gestion des accès, la surveillance des activités, et d'autres pratiques de sécurité.

Cette obligation souligne l'importance d'une approche proactive en manière de sécurité, plaçant la protection des données au cœur des préoccupations des organisations dès la conception et au long du cycle de vie des traitements. En respectant ces obligations, les organisations contribuent à créer un environnement numérique plus sûr et plus fiable pour les individus.

Notification à la CNIL en cas de violation présentant un risque

En cas de violation des données personnelles présentant un risque pour les droits et les libertés des personnes concernées, le RGPD impose aux responsables de traitement de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente, telle que la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en France. La notification doit être effectuée dans un délai de 72 heures à compter de la découverte de la violation.

Cette notification doit inclure des informations détaillées sur la nature de la violation, le nombre de personnes concernées, les catégories de données affectées, les conséquences probables et les mesures prises pour remédier à la situation. L'autorité contrôle, comme la CNIL en France, peut alors utiliser ces

informations pour évaluer la gravité de la violation et prendre des mesures en conséquence.

Communication aux personnes concernées

Informations rapides en cas de violation présentant un risque élevé pour les droits et les libertés

En plus de la notification à l'autorité de contrôle, les responsables de traitement sont tenus d'informer rapidement les personnes concernées lorsque la violation présente un risque élevé pour leurs droits et libertés. Cette communication directe permet aux individus de prendre des mesures de protection, telles que le changement de mots de passe ou la surveillance de leurs comptes, afin de minimiser les conséquences de violation.

Utilisation de formulaires types établis par les autorités de contrôle (CNIL, ICO)

Pour faciliter le processus de notification, les autorités de contrôle, telles que la CNIL en France et l'ICO au Royaume-Uni, ont établi les formulaires types. Ces formulaires fournissent une structure standardisée pour la communication des violations de données, garantissant ainsi que les informations essentielles sont documentées. Les responsables de traitement peuvent utiliser ces formulaires pour s'assurer de la conformité avec les exigences légales et simplifier le processus de notification.

Téléservice de notification mis en place par la CNIL

La CNIL a mis en place un téléservice dédié à la notification de violation. Ce service en ligne permet aux responsables de traitement de remplir et de soumettre électroniquement des notifications de violations de données. Son utilisation est réservée aux acteurs concernés, assurant ainsi la confidentialité des informations sensibles. Ce téléservice contribue à la rapidité et à l'efficacité du processus de notification, tout en facilitant la gestion de documentation interne.

Mise en place d'une politique interne

Justification de la politique de sécurité

- Organisation interne de l'entreprise
- Modalités de communication avec les utilisateurs
- Relations contractuelles avec les acteurs extérieurs

Cahier des Incidents

- Documentation distincte du registre des traitements
- Contenu du cahier des incidents :
 - Nature de la violation des données
 - Catégories et nombre approximatif de personnes concernées
 - o Conséquences probables de violation
 - Mesures prises ou envisagées pour atténuer les conséquences et éviter que l'incident se reproduise

Sanctions

Amendes Administratives (RGPD)

- Possibilité de sanction pouvant atteindre 10 millions d'euros ou 2% du chiffre d'affaires annuel mondial.

Sanctions pénales en droit Français

- Sanctions pénales pour accès pour maintien frauduleux dans un système automatisé de traitement de données
- Peines d'emprisonnement et amendes en fonction de la gravité des actes.